

Naisances, mariages & décès, inscrits au Bureau de Santé dans les dernières 24 heures:

MARIAGES—Jack Porter à Amelia Joseph; Willie Lewis à Lubertha Vignone; Arthur T. Combs à Mary E. Wiggins; Dennis Honihan à Mary Ellen Brady; Edward E. Conroy à Marie Adelaide Fagot; Gabriel Ory à Marie Eugénie Landry; John Landry à Victoria Josephine Rabreau; Joseph M. Broad à Marie Dancourt; Ernest Schwarz à Amelia Meyer.

DECES—Camille Sandville, 31 ans, 1661 N. Derbigny; Mme Eugene J. Hornot, 81 ans, 3634 Magazine; Caliste J. Villere, 39 ans, 715 Quai; Mme veuve Thos. Dancy, 56 ans, 1019 Amelia; Mme Catherine Jacquillard, 36 ans, 820 Septième; Aline M. Talbot, 8 mois, 312 Séguin; W. E. Peconi, 11 mois, 528 Berlin; A. G. Brown, 3 ans, 533 Chartres; Edith A. Mann, 16 ans, 319 State; J. Watson, 55 ans Hôpital de Charité; Mary Johnson, 59 ans, 1907, St. Pierre; Anna Maurice, 51 ans, 1130 Hôpital; Graham, 21 mois, Hôpital de Charité; Jeanette Jones, 2 mois, 1820 Demas; Joseph Carter, 12 ans, 3217, Baronne; W. Mungen, 40 ans, 2116 Hittite; Frances Smith, 27 ans, 567 Penitenc; Othello Lombard, 2 mois, 2812, Ursuline; Eulalie J. Lawe, 39 ans, Hotel Dieu.

Ventes inscrites au Bureau des Aliénations.

A. Davray à P. Davray, trois terrains bornés par les rues St. Claude, Marais, Bartholomew et Alva, \$1000. (Charbonnet) Bill Bisset.

Mme A. Marcella à D. W. Rhodes, une portion de terre bornée par les rues Robertson, Delachaise, Freret et Amelia, \$50. (Kernan).

TRIBUNAUX.

Cour Civile de District.

Demandes d'émancipation: Rose Marie Edmonds, Blanche Marie Edmonds et François Edgar Edmonds.

Dépensés ouvertes: Dennis Shannon, Mme Marianne Labarre.

Nouveaux procès: Eberhard Faber vs M. F. Dunn et frères, en liquidation—action en recouvrement de \$115.32 sur un compte courant.

Thomas Garnier et Cie vs les mêmes—\$203.83 sur un compte courant.

Woronoff Paper Co vs les mêmes—\$581.95, sur un compte courant.

Whiting Paper Co vs les mêmes—\$112.22, sur un compte courant.

Geo. R. Diodonson Paper Co vs les mêmes—\$794.53 sur un compte-courant.

Salomon Reich vs Mme Blazine Barthe—réclamation de \$300, sur un compte courant.

National Furniture Co vs Kirsh et Weill—action en recouvrement de \$143.50, sur un compte-courant.

Koschman et Bothehold vs les mêmes—\$292.22 sur un compte-courant.

Meier et Kuhlmann vs les mêmes—\$182.40, sur un compte courant.

Miller Hall et fils vs les mêmes—\$291.03, sur un compte courant.

Harris et Valentin vs les mêmes—\$1,493.50, sur un compte courant.

Stephen J. Derbes vs Times-Democrat Publishing Co—réclamation en dommages de \$1,000.

Keiffer Paper Co vs Union Mercantile Co—réclamation de \$196.50, sur un compte courant.

Charles B. Thora vs Edison Electric Co—action en dommages de \$1,785.

Emmanuel Smith vs Thos. Padover, Jr.—réclamation sur un billet.

Butler Manufacturing Co, vs Kirsh et Weill—action en recouvrement de \$383.52, sur un compte-courant.

Deuxième Cour de Police Correctionnelle.

Juge Geo. H. Grandjean.

Mike Collins—vressé; \$2.50 d'amende en 5 jours de prison.

Jno. J. Kenny, Mary Alexander, Bridget Ryan—bris de paix; \$25 d'amende en 30 jours de prison.

Mathilda Harris, Ernest Hill, Thos. Reilly—altérations anapestes; \$10 d'amende en 20 jours d'incarcération.

Annie Chapman, Celina Strawder, Wm Higgins—bris de paix et insultes; \$5 d'amende en 11 jours d'emprisonnement.

Joe White, Jerry Healy—bris de paix; \$2 d'amende en 5 jours de prison.

Mis sous caution: Geo. Eiko, J. A. Larose, violation de l'article 1065; Jas. Gerdill, violation de l'ordonnance 13,194.

Deuxième Cour Inférieure.

Juge Richard B. Otero.

Comparutions: M. V. Leresche, actes de violence; Lucinda Smith, Hey Smith, vol avec effraction.

Envoyés devant la cour criminelle: Pierre St. Arnaud, larcin; Gabe Alexander, blessure; Gabe Alexander, port d'armes cachées; Emma Morris, actes de violence; Mamie Fay, actes de violence.

Acquittés: Amanda Leonard, larcin; Jean Borde, actes de violence.

FAITS DIVERS.

Comité du Jubilé de Paix.

Les membres du comité du Jubilé de Paix, MM. Sidney Story, R. McWilliam, Joe J. Wolfe, B. P. Sullivan et le général John Glynn, Jr. se sont réunis hier après-midi, sous la présidence de capitaine John Fitzpatrick.

Plusieurs réponses favorables ont été reçues de diverses sociétés invitées à participer à la fête.

En vue du mauvais état des principales rues du centre de la ville, il a été décidé d'organiser la procession à l'argée des rues Esplanade et Remparts, le 8 mai à midi.

La procession promet d'être l'une des plus grandes que l'on ait vues à la Nouvelle-Orléans.

HOTEL LABAT,

Rendez-vous des Familles aux Sources d'Abita.

Celina française, les meilleures eaux de sources minérales. Le seul endroit pour passer les vacances à Abita.

A deux heures de la Nouvelle-Orléans, le meilleur endroit pour les excursions.

POUR LES CONDITIONS s'adresser à M. H. DUPUY à DORVILLE, Sources d'Abita, La. 26 avril—100 ans.

L'ONGUENT DE HEISKELL

guérit: eczémas, roussure, coup de soleil, boutons et toutes maladies de la peau. Les cas les plus rebelles sont promptement et radicalement guéris par ce présant.

PICULES DE HEISKELL pour le Sang et le Foie.

Un beau travail de Tiffany Glass and Decorating Co.

Un fort joli travail que l'on peut admirer à l'hôpital Milliken dont la décoration et l'ameublement s'achève dans le moment, sont les vitraux qui ornent un des salles de réception.

Comité exécutif de l'Exposition Industrielle.

Une réunion des membres du comité exécutif de l'Exposition Industrielle, a eu lieu hier soir, sous la présidence de M. McHenry.

Le Comité exécutif de l'Exposition Industrielle, a accepté la proposition de la Southern Mining and Construction Company pour le pavage en asphalte de la rue de Chartres, de Canal à St-Louis.

Le Comité exécutif de l'Exposition Industrielle, a accepté la proposition de la Southern Mining and Construction Company pour le pavage en asphalte de la rue de Chartres, de Canal à St-Louis.

Le Comité exécutif de l'Exposition Industrielle, a accepté la proposition de la Southern Mining and Construction Company pour le pavage en asphalte de la rue de Chartres, de Canal à St-Louis.

Le Comité exécutif de l'Exposition Industrielle, a accepté la proposition de la Southern Mining and Construction Company pour le pavage en asphalte de la rue de Chartres, de Canal à St-Louis.

Le Comité exécutif de l'Exposition Industrielle, a accepté la proposition de la Southern Mining and Construction Company pour le pavage en asphalte de la rue de Chartres, de Canal à St-Louis.

Le Comité exécutif de l'Exposition Industrielle, a accepté la proposition de la Southern Mining and Construction Company pour le pavage en asphalte de la rue de Chartres, de Canal à St-Louis.

Le Comité exécutif de l'Exposition Industrielle, a accepté la proposition de la Southern Mining and Construction Company pour le pavage en asphalte de la rue de Chartres, de Canal à St-Louis.

Le Comité exécutif de l'Exposition Industrielle, a accepté la proposition de la Southern Mining and Construction Company pour le pavage en asphalte de la rue de Chartres, de Canal à St-Louis.

Le Comité exécutif de l'Exposition Industrielle, a accepté la proposition de la Southern Mining and Construction Company pour le pavage en asphalte de la rue de Chartres, de Canal à St-Louis.

Le Comité exécutif de l'Exposition Industrielle, a accepté la proposition de la Southern Mining and Construction Company pour le pavage en asphalte de la rue de Chartres, de Canal à St-Louis.

Le Comité exécutif de l'Exposition Industrielle, a accepté la proposition de la Southern Mining and Construction Company pour le pavage en asphalte de la rue de Chartres, de Canal à St-Louis.

Le Comité exécutif de l'Exposition Industrielle, a accepté la proposition de la Southern Mining and Construction Company pour le pavage en asphalte de la rue de Chartres, de Canal à St-Louis.

CONSEIL MUNICIPAL.

Séance régulière du Conseil, hier soir, sous la présidence de M. Britton.

MESSAGE DU MAIRE. Mairie de la Nouvelle-Orléans, le 2 mai 1899.

Aux Membres du Conseil. Je vous transmets un rapport du commissaire des édifices publics montrant le nombre des prisonniers envoyés quotidiennement au travail du 25 avril au 1er mai.

Une communication de M. James Renshaw, qui donne sa démission de commissaire du Parc de la Métairie; et la communication de J. Ward Orley, président de l'Association du Parc Audubon, comprenant le rapport annuel des travaux.

Une communication relative aux déficiences des trottoirs des rues Mandeville et Willard.

Une communication de L.M. Hornor, président de l'Association des anciens élèves de l'école supérieure, relativement à une résolution adoptée par la dite association pour la cession à la Société d'histoire de la Louisiane d'un musée colonial serait installé.

Respectueusement. WALTER C. FLOWER, Maire.

Le Conseil accepte l'invitation du comité exécutif de l'Exposition Industrielle d'assister en corps aux cérémonies du 18 mai prochain.

Après la lecture des rapports des fonctionnaires le Conseil adopte les mesures suivantes: Motion relative aux spécifications pour le pavage en asphalte de la rue de Chartres, de Canal à St-Louis.

Ordonnance acceptant la proposition de la Southern Mining and Construction Company pour le pavage en asphalte de la rue de Chartres, de Canal à St-Louis.

Ordonnance acceptant la proposition de la Southern Mining and Construction Company pour le pavage en asphalte de la rue de Chartres, de Canal à St-Louis.

Ordonnance acceptant la proposition de la Southern Mining and Construction Company pour le pavage en asphalte de la rue de Chartres, de Canal à St-Louis.

Ordonnance acceptant la proposition de la Southern Mining and Construction Company pour le pavage en asphalte de la rue de Chartres, de Canal à St-Louis.

Ordonnance acceptant la proposition de la Southern Mining and Construction Company pour le pavage en asphalte de la rue de Chartres, de Canal à St-Louis.

Ordonnance acceptant la proposition de la Southern Mining and Construction Company pour le pavage en asphalte de la rue de Chartres, de Canal à St-Louis.

Ordonnance acceptant la proposition de la Southern Mining and Construction Company pour le pavage en asphalte de la rue de Chartres, de Canal à St-Louis.

Ordonnance acceptant la proposition de la Southern Mining and Construction Company pour le pavage en asphalte de la rue de Chartres, de Canal à St-Louis.

Ordonnance acceptant la proposition de la Southern Mining and Construction Company pour le pavage en asphalte de la rue de Chartres, de Canal à St-Louis.

Ordonnance acceptant la proposition de la Southern Mining and Construction Company pour le pavage en asphalte de la rue de Chartres, de Canal à St-Louis.

Ordonnance acceptant la proposition de la Southern Mining and Construction Company pour le pavage en asphalte de la rue de Chartres, de Canal à St-Louis.

Ordonnance acceptant la proposition de la Southern Mining and Construction Company pour le pavage en asphalte de la rue de Chartres, de Canal à St-Louis.

Ordonnance acceptant la proposition de la Southern Mining and Construction Company pour le pavage en asphalte de la rue de Chartres, de Canal à St-Louis.

Ordonnance acceptant la proposition de la Southern Mining and Construction Company pour le pavage en asphalte de la rue de Chartres, de Canal à St-Louis.

Ordonnance acceptant la proposition de la Southern Mining and Construction Company pour le pavage en asphalte de la rue de Chartres, de Canal à St-Louis.

Ordonnance acceptant la proposition de la Southern Mining and Construction Company pour le pavage en asphalte de la rue de Chartres, de Canal à St-Louis.

Ordonnance acceptant la proposition de la Southern Mining and Construction Company pour le pavage en asphalte de la rue de Chartres, de Canal à St-Louis.

Ordonnance acceptant la proposition de la Southern Mining and Construction Company pour le pavage en asphalte de la rue de Chartres, de Canal à St-Louis.

Ordonnance acceptant la proposition de la Southern Mining and Construction Company pour le pavage en asphalte de la rue de Chartres, de Canal à St-Louis.

Ordonnance acceptant la proposition de la Southern Mining and Construction Company pour le pavage en asphalte de la rue de Chartres, de Canal à St-Louis.

Ordonnance acceptant la proposition de la Southern Mining and Construction Company pour le pavage en asphalte de la rue de Chartres, de Canal à St-Louis.

Ordonnance acceptant la proposition de la Southern Mining and Construction Company pour le pavage en asphalte de la rue de Chartres, de Canal à St-Louis.

QUELQUES MODELES DE '98. BICYCLES STERLING \$40.00 Compliant avec la Commande. Abbott Cycle Co., Lt'd., 411-413-415-417-419 Rue Baronne.

Vente à l'enchère du Crescent City Railroad. Prix fixé à 3 millions de dollars.

Il existe depuis longtemps en France une législation spéciale et éminemment protectrice en faveur des diverses manifestations de la propriété industrielle admise dans les expositions publiques organisées dans ce pays.

Les lois temporaires des 2 mai 1855 et 3 avril 1867, faites à l'occasion des expositions universelles de Paris de 1855 et de 1867, contenaient, à cet égard, des dispositions qui ont été reprises et complétées dans la loi permanente du 23 mai 1868 dont le texte est ci-joint.

En adhérant à l'article 11 de la convention du 23 mars 1883 pour la protection internationale de la propriété industrielle le gouvernement français s'est, d'ailleurs, engagé diplomatiquement à prendre des mesures de cette nature chaque fois qu'une exposition internationale officielle ou officielle reconnue sera organisée sur son territoire.

Depuis cette époque, l'administration française s'est constamment attachée à procurer une protection plus complète et plus efficace aux diverses manifestations de la propriété industrielle admise dans les expositions publiques.

Elle a, dans ce but, promulgué, le 30 octobre 1888, une loi spéciale relative aux produits admis à l'exposition de 1889 et elle compte déposer prochainement au Parlement un projet de loi encore plus détaillé et plus explicite, à l'occasion de l'Exposition de 1900.

Cette loi sera à la fois très libérale et très protectrice. Elle suspendra, notamment, en faveur des objets figurant à l'Exposition, diverses causes de déchéance du droit de propriété industrielle qui les atteindraient, en temps ordinaire, par exemple la déchéance pour cause de non exploitation en France.

Article 1er.—Tant Français qu'étranger, auteur soit d'une découverte ou invention susceptible d'être brevetée aux termes de la loi du 5 juillet 1844, soit d'un dessin de fabrication qui doit être déposé conformément à la loi du 18 mars 1866, ou ses ayants droit, peuvent, s'ils sont admis dans une exposition publique autorisée par l'administration, se faire délivrer par le Préfet ou le Sous-Préfet, dans le Département ou l'Arrondissement duquel cette exposition est ouverte, un certificat descriptif de l'objet déposé.

Article 2.—Ce certificat assure à celui qui l'obtient les mêmes droits que lui conférerait un brevet d'invention ou un dépôt légal de dessin de fabrication, à dater du jour de l'admission jusqu'à la fin du troisième mois qui suivra la clôture de l'exposition, sans préjudice du brevet que l'exposant peut prendre ou du dépôt qu'il peut opérer avant l'expiration de ce terme.

Article 3.—La demande de ce certificat doit être faite dans le premier mois, au plus tard, de l'ouverture de l'exposition. Elle est adressée à la préfecture ou à la sous-préfecture et accompagnée d'une description exacte de l'objet à garantir, et s'il y a lieu, d'un plan ou d'un dessin du dit objet.

Les demandes ainsi que les décisions prises par le Préfet ou le Sous-Préfet sont inscrites sur un registre spécial qui est ultérieurement transmis au ministère de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux Publics et communiqué, sans frais, à toute réquisition. La délivrance du certificat est gratuite.

Loi du 23 mai 1868.

Incendie.—Hier matin, vers onze heures et demi, un feu s'est déclaré dans la scierie New Orleans Cypress and Lumber Co., située à l'angle de l'avenue Carrollton et du Nouveau Bassin. Les flammes ont été éteintes par une pompe des environs.

Vol.—L'avant-dernière nuit, la vitrine du magasin de musique de la rue de Chartres, n° 930, a été brisée par un voleur qui a fait sienne une mandoline évaluée à \$3.50.

BASE-BALL. Shreveport, 10 Nouvelle-Orléans, 8. Brooklyn, 7; Washington, 0. Boston, 9; Baltimore, 2. Pittsburg, 4; St. Louis, 3. New York, 4; Philadelphia, 3. Louisville, 3; Cleveland, 2. Cleveland, 9; Louisville, 5. Mobile, 8; Dallas, 9.

Nouvelle conférence à Manille. Manille, Philippines, 3 mai, midi.—La nouvelle conférence tenue ce matin entre le général Otis et les délégués philippins, le colonel Aguelles et le lieutenant José Berna, n'a donné aucun résultat définitif.

Mort d'un juriconsulte Allemand. Berlin, Allemagne, 2 mai.—Le docteur Martin Edouard Von Simson, le distingué juriconsulte et homme politique allemand, est mort ce soir dans sa quatre-vingt-neuvième année.

PETITES ANNONCES. ON DEMANDE un bon professeur de français. Trois leçons par semaine. Ecrire: Y. Z., bureau de l'ABEILLE.

AGENT à préter, \$175,000 à prêter sur propriétés en ville. Octave Goussier, 314 rue de Chartres, de 10 à 12 heures.

Librairie Française, MEYER-MURCK, 156 WEST 28TH STREET, NEW YORK.

MALADIES NERVEUSES Guérison Certaine Sirop Henry Mure.

VENDEUR—Vacheries rapportant fort bien. 23 vaches, 3 mules, wagon, etc. Vente par le relieur des affaires. S'adresser à Charbonnet, 341, Carondelet, 27 avril—7.

AGENT à préter, \$175,000 à prêter sur propriétés en ville. Octave Goussier, 314 rue de Chartres, de 10 à 12 heures.

Librairie Française, MEYER-MURCK, 156 WEST 28TH STREET, NEW YORK.

MALADIES NERVEUSES Guérison Certaine Sirop Henry Mure.

VENDEUR—Vacheries rapportant fort bien. 23 vaches, 3 mules, wagon, etc. Vente par le relieur des affaires. S'adresser à Charbonnet, 341, Carondelet, 27 avril—7.

Librairie Française, MEYER-MURCK, 156 WEST 28TH STREET, NEW YORK.

MALADIES NERVEUSES Guérison Certaine Sirop Henry Mure.

JOHN BONNOT. Entrepreneur de pompes fur ébres. Raul Bonnot, Directeur. No 623 RUE STE-ANNE. Téléphone No 1042.

F. Laudumiey & Co. Limited. 1128 Nord Remparts. Nous faisons de l'embaumement une spécialité.

Pompes Funèbres. 1128 Nord Remparts. Nous faisons de l'embaumement une spécialité.

AVIS SPECIAL. Bureau des New Orleans Brewing Association—29 avril 1899.—Une section pour servir d'inspecteur de la Commission pour servir pendant l'année courante sera tenue au Bureau de l'Association, No 524, rue Camp, le 30 mai 1899, entre 10 heures à M. et 2 heures P. M.

AVIS. Les artistes, choristes, musiciens et employés du French Opera qui désirent voir M. Charley avant son départ pour l'Europe sont priés de se présenter tous les jours de 1 à 5 heures en son cabinet au French Opera.

AVIS. Nouvelle-Orléans, le 25 avril 1899. Important aux consommateurs d'eau, surtout ceux en dessous de la rue du Canal.

Judi, le 27 avril à 10 heures les 10 heures du matin, en conformité avec l'ordonnance de la ville No 15,103 et la demande de la Commission de Drainage, la Compagnie des Water Works de la N.O. est autorisée à faire faire sur son conduit principal de trente pouces sur la rue du Canal, un trou de 24 pouces de diamètre de changer le système de drainage.

Cela continuera une pression beaucoup plus faible et diminuera la distribution d'eau en dessous de la rue du Canal et sur la rue de Chartres une suspension de l'approvisionnement. Cette suspension de l'approvisionnement ne pourra exister pendant plusieurs jours, mais pas plus d'un jour et ne sera absolument nécessaire.

Compagnie des Water Works de la Nouvelle-Orléans. (Signé) R. E. CRAIG, président.

AVIS. Nouvelle-Orléans, le 23 avril 1899.—Avis est par le présent donné que le bureau sera jusqu'à sa fermeture pour la révision sous la loi, ouvert pour l'enregistrement de votes de 8 heures à M. et 2 heures P. M. et de 4 heures P. M. à 7 heures P. M. tous les jours, les samedis et les jours fériés exceptés. Les heures de service seront de 8 heures à midi.

JERE M. GLEASON, Entregre-treux des Votes.

AVIS. Nouvelle-Orléans, le 23 avril 1899.—Avis est par le présent donné que le bureau sera jusqu'à sa fermeture pour la révision sous la loi, ouvert pour l'enregistrement de votes de 8 heures à M. et 2 heures P. M. et de 4 heures P. M. à 7 heures P. M. tous les jours, les samedis et les jours fériés exceptés. Les heures de service seront de 8 heures à midi.

JERE M. GLEASON, Entregre-treux des Votes.

AVIS. Nouvelle-Orléans, le 23 avril 1899.—Avis est par le présent donné que le bureau sera jusqu'à sa fermeture pour la révision sous la loi, ouvert pour l'enregistrement de votes de 8 heures à M. et 2 heures P. M. et de 4 heures P. M. à 7 heures P. M. tous les jours, les samedis et les jours fériés exceptés. Les heures de service seront de 8 heures à midi.

JERE M. GLEASON, Entregre-treux des Votes.

AVIS. Nouvelle-Orléans, le 23 avril 1899.—Avis est par le présent donné que le bureau sera jusqu'à sa fermeture pour la révision sous la loi, ouvert pour l'enregistrement de votes de 8 heures à M. et 2 heures P. M. et de 4 heures P. M. à 7 heures P. M. tous les jours, les samedis et les jours fériés exceptés. Les heures de service seront de 8 heures à midi.

JERE M. GLEASON, Entregre-treux des Votes.

AVIS. Nouvelle-Orléans, le 23 avril 1899.—Avis est par le présent donné que le bureau sera jusqu'à sa fermeture pour la révision sous la loi, ouvert pour l'enregistrement de votes de 8 heures à M. et 2 heures P. M. et de 4 heures P. M. à 7 heures P. M. tous les jours, les samedis et les jours fériés exceptés. Les heures de service seront de 8 heures à midi.

JERE M. GLEASON, Entregre-treux des Votes.

AVIS. Nouvelle-Orléans, le 23 avril 1899.—Avis est par le présent donné que le bureau sera jusqu'à sa fermeture pour la révision sous la loi, ouvert pour l'enregistrement de votes de 8 heures à M. et 2 heures P. M. et de 4 heures P. M. à 7 heures P. M. tous les jours, les samedis et les jours fériés exceptés. Les heures de service seront de 8 heures à midi.

JERE M. GLEASON, Entregre-treux des Votes.

AVIS. Nouvelle-Orléans, le 23 avril 1899.—Avis est par le présent donné que le bureau sera jusqu'à sa fermeture pour la révision sous la loi, ouvert pour l'enregistrement de votes de 8 heures à M. et 2 heures P. M. et de 4 heures P. M. à 7 heures P. M. tous les jours, les samedis et les jours fériés exceptés. Les heures de service seront de 8 heures à midi.

JERE M. GLEASON, Entregre-treux des Votes.

AVIS. Nouvelle-Orléans, le 23 avril 1899.—Avis est par le présent donné que le bureau sera jusqu'à sa fermeture pour la révision sous la loi, ouvert pour l'enregistrement de votes de 8 heures à M. et 2 heures P. M. et de 4 heures P. M. à 7 heures P. M. tous les jours, les samedis et les jours fériés exceptés. Les heures de service seront de 8 heures à midi.

JERE M. GLEASON, Entregre-treux des Votes.

AVIS. Nouvelle-Orléans, le 23 avril 1899.—Avis est par le présent donné que le bureau sera jusqu'à sa fermeture pour la révision sous la loi, ouvert pour l'enregistrement de votes de 8 heures à M. et 2 heures P. M. et de 4 heures P. M. à 7 heures P. M. tous les jours, les samedis et les jours fériés exceptés. Les heures de service seront de 8 heures à midi.

JERE M. GLEASON, Entregre-treux des Votes.

L'ABEILLE

Nouvelle-Orléans

JOURNAL QUOTIDIEN, EDITION HEBDOMADAIRE

SAMEDI MATIN.

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'EDITION HEBDOMADAIRE

Remisant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAU ET ATELIERS No 73 Rue de Chartres,

ENTRE SOUS A BIENVEILLER

UN AN..... 00 00

SOARDS' 1899 | Nouvelle-Orléans | 1899 CITY DIRECTORY.

Maintenant publié et reconnu comme le meilleur de cette ville qui a